

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

2022/016

CONSEILLERS ELUS : 27 – EN FONCTION : 27 – PRESENTS : 27

SÉANCE EN DATE DU 08 MARS 2022

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDOT, MAIRE.

POINT 12 : DEMANDE DE SUBVENTION DSIL 2022 POUR L'AMÉLIORATION DE L'ISOLATION THERMIQUE DU CENTRE SPORTIF ET CULTUREL

Pour 2022, le Gouvernement a annoncé un supplément national de 350 millions d'euros de crédits DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Public Local) pour abonder les contrats de relance et de transition écologique (CRTE).

La DSIL communément attribuée est destinée aux projets portant entre autres sur la thématique suivante :

* La rénovation thermique, la transition énergétique, le développement des énergies renouvelables.

- il est proposé pour 2022, de solliciter une aide financière de l'Etat au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local portant sur des travaux de rénovation énergétique du centre culturel et sportif présentés ci-après :

Nature de l'opération :

Le bâtiment construit en 1998 est une « passoire thermique » et nécessite aujourd'hui une mise à niveau et une rénovation thermique importante.

A la suite d'un relevé d'images thermiques réalisé en décembre 2020, des ponts thermiques ainsi que des problèmes d'étanchéité à l'air des menuiseries extérieures ont pu être mis en évidence.

Un audit énergétique a été commandité auprès d'un bureau d'étude pour examiner l'enveloppe extérieure des locaux sportifs en vue de :

- circonscrire l'ampleur des problèmes qui affectent les ouvrages (inconfort en été comme en hiver au niveau de la salle de danse, de la salle de musculation et du dojo),
- rechercher des solutions curatives appropriées,
- réduire les ponts thermiques identifiés à la caméra thermique,
- améliorer le confort pour les usagers,
- rénover les étanchéités des différentes toitures terrasses avec un renforcement de l'isolant.

Les travaux d'amélioration des performances énergétiques préconisés porteront sur l'isolation thermique par l'extérieur, l'étanchéité des toitures avec un renforcement de l'isolant, le remplacement de bardages et de menuiseries extérieures.

Suite à l'élaboration de l'Avant-Projet Sommaire établi par le maître d'œuvre WMG architecte,

Ces travaux sont estimés à 1.504.832,60€ HT auxquels se rajoutent les honoraires de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique et SPS ainsi que le remplacement de l'éclairage par des luminaires LED pour un montant de 70 000€ HT.

Le montant global prévisionnel de cette opération susceptible de bénéficier de la DSIL « Relance » s'élève à 1.755.743,35€ HT.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Dépenses	Travaux d'amélioration de la performance énergétique du centre culturel et sportif - Travaux de rénovation thermique 1.504.832,60€ - Maîtrise d'œuvre environ 10,50% 158.007,42€ - Mission contrôle technique 4.780,00€ - Sécurité Protection de la Santé 3.075,00€ - Imprévus 1 % 15 048,38€ (réactualisation marchés, études complémentaires, charpente, audit énergétique) - Eclairage intérieur LED 70.000,00€	1.755.743,35€ HT
Recettes	Fonds de concours de la CASC (Fonds de concours équipements sportifs programme 2021-2023)	140.864,10€
	Subvention Département de la Moselle Ambition Moselle 2020-2025 Transition énergétique	100.000,00€
	Subvention de l'Etat DSIL – plan de relance Soit 30% du montant des travaux	526.723,00€
	Fonds libres de la ville Soit 56,28% sur un montant de travaux de 1.755.743,35€	988.156,25€
	TOTAL	1.755.743,35€

Monsieur le maire complète cette présentation en soulignant la faible participation financière du département de la Moselle alors que son montant prévisionnel dans le plan de financement a minoré le fonds de concours de la CASC. Il explique que la commune doit rechercher de nouveaux co-financements. Il ajoute que du fait de l'explosion du coût de l'énergie, la commune souhaite plus que jamais améliorer l'isolation thermique de ses bâtiments et équipements avec pour objectif un niveau BBC « Bâtiment Basse Consommation » ce qui renchérit le montant des investissements nécessaires.

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de M. Arnaud JECHOUX, adjoint au maire, qui précise que la partie sportive du Centre Culturel et sportif a obtenu la certification de centre de préparation olympique et que ses installations sont susceptibles d'accueillir des délégations pour des préparations de compétitions et/ou des compétitions officielles. Sur avis de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

A l'unanimité des voix,

Décide :

- d'adopter le projet de rénovation et d'amélioration thermique du centre culturel et sportif,
- d'adopter le plan de financement prévisionnel comme indiqué ci-avant,
- de solliciter une subvention de l'Etat au titre du DSIL 2022,

- d'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à cette opération et à engager toute démarche portant sur la présente demande d'aide financière au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL 2022) de l'Etat comme détaillé ci-avant,
- prend acte que la fin des travaux coïncidera avec la possibilité d'accueillir une délégation olympique puisque le centre culturel et sportif vient d'être retenu « centre de préparation olympique »,
- de rapporter la délibération du 21 septembre 2021 relative à la demande de subvention DSIL et de retirer les 2 demandes de renouvellement de demande de subvention déposées en 2021 concernant la rénovation thermique de l'école primaire de RECH et la rénovation de l'éclairage public pour solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la DSIL au bénéfice d'une seule opération à savoir la « Rénovation thermique et énergétique du complexe sportif et culturel ».

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération qui a été publiée le 14 mars 2022

Pour extrait conforme,
Sarralbe, le 14 mars 2022
Le Maire,
Pierre-Jean DIDOT